MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2161 **4 septembre 2013**

SOMMAIRE

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg) 103693
Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR 103693
A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances 103692
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. 103721
Alymere Investments S.à r.l. 103694
A Tasquinha S.à r.l. 103694
Café-Snack l'Oriental Express Sàrl 103721
Cash & Go S.A. 103726
Cave Participations S.A. 103728
ChipPAC Luxembourg S.à r.l. 103726
Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A. 103727
Compartilux S.A. 103728
C-Rent S.à r.l. 103727
Cronos Invest 103728
Fun Park S.A. 103725
Initiative S.A. 103720
International Medical Consult S.à r.l. 103713
Isomontage S.A. 103712
ISP Luxembourg Canada 103713
JER Europe Fund III Holdings S.à r.l. 103682
JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l. 103692
JP Morgan Partners Global Investors (Paul) Luxembourg S.à r.l. 103682
J.P. Morgan Partners MetroNet Luxembourg, S.àr.l. 103682
JP Morgan Partners (PTC) Luxembourg S.à r.l. 103682
Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l. 103689
Kugel Immobilière 103688
KVT coinvest S.à r.l. 103688
La Couronne S.A. 103725
Lands Improvement Holdings Peterborough S.à r.l. 103714
Lebrun Toitures, s.à r.l. 103723
Letta S.à r.l. 103713
Luxane S.à r.l. 103722
Luxinva S.A. 103684
Maga S.A. 103695
Mailshop S.à r.l. 103723
Masal Ventures S.A. 103695
Mast S.àr.l. 103710
MCPPE S.à r.l. 103708
Mercurio Sicav 103694
Metalltechnik Aktiengesellschaft 103709
MMVV S.A. 103704
Molard Properties S.A. 103710
Mondi International 103723
Mondi Packaging 103722
Morganite Luxembourg S.A. 103709
Mosaic Finance (Luxembourg) S.à r.l. 103725
Motorola Solutions Holding S.à r.l. 103699
Nabucco S.A. 103684
Napster Luxembourg S.à r.l. 103704
NOCARIA Investissement S.A. 103684
Northland Resources S.A. 103725
OI-Games S.A. 103683
Schwabenheim GmbH 103721
société en nom collectif ALIC-ANABTA-WI 103693
Valentin Capital Management S.A. 103683
Vasabron International S.à r.l. 103683
Vesalius Biocapital Holdings S.A. 103683
W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l. 103682

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

J.P. Morgan Partners MetroNet Luxembourg, S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.520.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097021/10.

(130117639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

JER Europe Fund III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.656.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013097023/10.

(130117491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

JP Morgan Partners (PTC) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.478.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097024/10.

(130117643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

JP Morgan Partners Global Investors (Paul) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.500.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097025/10.

(130117604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 127.368.

—

Constituée par devant Me Francis Kesseler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 2007, acte publié au Mémorial C no 1225

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l.
Dominiqe Le Gal
Gérant

Référence de publication: 2013098508/14.

(130118827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Valentin Capital Management S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 75.100.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098479/9.

(130118363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Vasabron International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.729.

—

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013098481/11.

(130119365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Vesalius Biocapital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.189.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098485/10.

(130119296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du Assemblée tenue le 5 juillet 2013.

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A, avec siège social à 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, jusqu'au l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Les mandats des membres du conseil d'administration venant à échéance, l'assemblée décidé de renouveler les mandats de:

- Mme Sonja Bemtgen,Licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mme Virginie Derains, Employée privée, demeurant professionnellement à 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mme Sarah Lobo, Master of Commerce, demeurant professionnellement à 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Leurs mandats viendra à échéance a l'assemblée qui si tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098212/24.

(130118359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

NOCARIA Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.116.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 13 mai 2013

Quatrième résolution

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

NOCARIA INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2013098197/16.

(130119084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Nabucco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.440.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013098188/13.

(130118515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Luxinva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 128.373.

—

In the year two thousand and thirteen on the twenty eighth day of June.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Luxinva S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 9 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1467 of 17 July 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 27 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1975 of 8 August 2012.

The meeting was declared open with Szilvia SARI, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, in the chair, who appointed as secretary Marilyn KRECKÉ, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Raymond THILL, maître en droit, with same professional address.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) in order to bring the share capital from its present amount of six hundred twenty-two thousand and one hundred Euro (EUR 622,100) represented by six thousand two hundred twenty-one (6,221) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each to six hundred twenty-two thousand and two hundred Euro (EUR 622,200.-), by way of the issuance of one (1) new share having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) and five million and nine hundred twenty-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

four thousand nine hundred Euro (EUR 5,924,900) will be allocated to the share premium reserve account of the Company.

2. To issue one (1) new share with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for this new share and to accept payment in full for such new share by a contribution in cash together with the payment of a share premium for the amount of five million and nine hundred twenty-four thousand nine hundred Euro (EUR 5,924,900).

4. Subsequent amendment of article 7 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase adopted under item 1.

5. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, and any employee of TMF Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of the shares held by the sole shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the sole shareholder, the proxyholder of the represented sole shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) That the proxies of the represented sole shareholder, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the sole shareholder represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of the sole shareholder, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of EUR 622,100.- (six hundred twenty-two thousand one hundred euro) to EUR 622,200.- (six hundred twenty-two thousand two hundred euro).

Second resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared the Abu Dhabi Investment Authority, a public institution owned by the Emirate of Abu Dhabi and subject to its supervision having its head office at 211 Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Szilvia Sari, by virtue of a proxy given on 26 June 2013, which proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new share with nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share, and to fully pay in cash for this share together with a payment of a share premium for the amount of five million nine hundred twenty-four thousand nine hundred Euros (EUR 5,924,900.-).

The amount of five million nine hundred twenty-five thousand Euros (EUR 5,925,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article seven (7) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

« **Art. 7.** The Company's capital is set at EUR 622,200 (six hundred twenty-two thousand two hundred euro) represented by 6,222 (six thousand two hundred twenty-two) shares of a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fifth resolution

The general meeting gives power and authority to any director of the Company, and any employee of TMF Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company in order to reflect the above changes.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand one hundred euro (EUR 4.100.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de juin,

par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l' actionnaire de Luxinva S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Henri Helinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1467 du 17 juillet 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte du notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 27 juin 2012 publié au Mémorial C numéro 1975 du 8 août 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à sous la présidence de Szilvia SARI, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, qui a désigné comme secrétaire Marilyn KRECKÉ, employée privée, domicilié professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Acceptation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent Euros (EUR 100.-) afin de porter le montant du capital de la Société de son montant actuel de six cent vingt-deux mille cent Euros (EUR 622,100) représenté par six mille deux cent vingt et une (6,221) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune en six cent vingt-deux mille deux cents Euros (EUR 622,200) par l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale de cent euros (100.-) et cinq millions neuf cent vingt-quatre mille neuf cents Euros (5,924,900) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

2. Emission d' une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100, - EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3. Acceptation de la souscription pour cette nouvelle action et acceptation du paiement intégral de cette nouvelle action par un apport en numéraire ainsi que le paiement d'une prime d'émission pour un montant de cinq millions neuf cent vingt-quatre mille neuf cents Euros (EUR 5.924.900,-).

4. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 1.

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, et tout employé de TMF Luxembourg SA de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la nouvelle action émise dans le registre des actions de la Société.

6. Divers

Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexées au présent acte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'actionnaire représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent Euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de six cent vingt-deux mille cent Euros (EUR 622.100,-) à six cent vingt-deux mille deux cents Euros (EUR 622.200,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé d'émettre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution
Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une institution publique régie par les lois de l'Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis ayant son siège social au 211 Corniche Road, P.O. Box 3600, Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis (le «Souscripteur»), représentée par Szilvia Sari, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2013, qui, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) à libérer intégralement en espèces, ensemble avec une prime d'émission de la somme de cinq millions neuf cent vingt-quatre mille neuf cents Euros (EUR 5.924.900.-).

Le montant de cinq millions neuf cent vingt-cinq mille Euros (EUR 5.925.000.-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) action nouvelle au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article sept (7) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à 622.200 EUR (six cent vingt-deux mille deux cents euros) représenté par 6.222 (six mille deux cent vingt-deux) actions d'une valeur de 100.- EUR (cent euros) chacune ".

Cinquième résolution

L'assemblée générale de l'actionnaire donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, et tout employé de TMF Luxembourg SA de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la nouvelle action émise dans le registre des actions de la Société afin de refléter les changements ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille cents euros (EUR 4.100.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Sari, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31391. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100743/187.

(130121788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Kugel Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 34, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 101.846.

—

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme KIMMOLUX S.A., avec siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 34, avenue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.700,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Marius Kugel, administrateur, demeurant à F-57100 Thionville-Guentrange, 13, Sentier des Amoureux, et

- Marius Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 23, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, représentée par son gérant unique, Monsieur Marius Kugel, prénommé.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée KUGEL IMMOBILIERE, avec siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B, numéro 101.846), a été constituée originairement sous la dénomination sociale de W.03 LIMPACH, suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C, numéro 961 du 28 septembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juillet 2005, publié au Mémorial C, numéro 18 du 4 janvier 2006.

- Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-5610 Mondorf-les-Bains, 34, avenue des Bains de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. KUGEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32062. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100721/39.

(130122575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

KVT coinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 879.340,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.676.

—

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 28 juin 2013 la décision suivante:

- Renouveler le mandat de reviseur d'entreprises de Ernst & Young S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013100724/15.

(130122196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.953,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.376.

—

In the year two thousand and thirteen, on the second day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Key Energy Services, Inc., a corporation incorporated and organized and existing under the laws of the State of Maryland, United States of America ("USA"), having its registered office at 351 West Camden Street, Baltimore, Maryland 21201, USA, and being registered with the Maryland Department of Assessments and Taxation under file number D00752055 ("Key, Inc."), represented by Mr. Raymond THILL, notary clerk, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg at 74, Avenue victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities

The appearing party, represented as stated above, has requested that the undersigned notary record that:

I. It is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) Key Energy Services Luxembourg I S.à r.l., with registered office at 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated on 26 August 2008, pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 2340 of 25 September 2008, at page 112287, the articles of which were amended pursuant to a deed from 30 December 2008 of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, published Mémorial C, number 225 of 2 February 2009, at page 10755, and further amended by deed of Maître Martine SCHAEFFER, on 30 December 2011, published in Mémorial C, number 712 of 16 March 2012, at page 34158, and being registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under the number B 141.376 (the "Company").

The appearing party further requests that the notary record that:

The Agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the increase of the Company share capital by an amount of EUR 1.- (one euro), so as to raise it from its current amount of EUR 120,952.- (one hundred twenty thousand nine hundred fifty-two euro), to an amount of EUR 120,953.- (one hundred twenty thousand nine hundred fifty-three euro) by the issue of 1 (one) share, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) (the "New Share"), subject to the payment of a share premium of EUR 40,652.52 (forty thousand six hundred fifty-two euro and fifty-two cents) (the "Share Premium"), of which EUR 1 (one euro) shall be allocated to the legal reserve, by way of a USD 53,000.- (fifty-three thousand United States dollar) cash contribution, the equivalent of which is EUR 40,653.52 (forty thousand six hundred fifty-three euro and fifty-two cents) according to the European Central Bank EUR/USD exchange rate of 1 July 2013 (the "Cash Contribution");

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above;

3. Consequent amendment Article 8 of the Company's Articles of Incorporation;

4. Empowerment of any member of the Board of Managers and/or any employee of the law firm of DSM Di Stefano Moyse to individually sign and execute all such documents, certificates and notices on behalf of the Company as he or she may consider expedient for this capital increase, and to sign any ancillary agreements and documents in connection therewith, and as necessary, ratify any formalities carried out or documents signed in view of the capital increase; and

5. Miscellaneous.

Then the appearing party, represented as mentioned above, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's issued share capital by an amount of EUR 1.- (one euro), so as to raise it from its current amount of EUR 120,952.- (one hundred twenty thousand nine hundred fifty-two euro), to an amount of EUR 120,953.- (one hundred twenty thousand nine hundred fifty-three euro) by the issue of 1 (one) share, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) (the "New Share"), and to fully pay up this New Share together with a share premium of EUR 40,652.52 (forty thousand six hundred fifty-two euros and fifty-two cents) (the "Share Premium") of which EUR 1.- (one euro) shall be allocated to the legal reserve.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company, Key, Inc., as described above, resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the New Share and the Share Premium as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolved to (i) subscribe to the 1 (one) New Share of the Company, having a nominal value of EUR 1.- (one euro), and (ii) fully pay up the New Share and the Share Premium by way of a cash contribution equal to USD 53,000.- (fifty-three thousand US dollars), the equivalent in euro of which is EUR 40,653.52 (forty thousand six hundred fifty-three euro and fifty-two cents) (the "Cash Contribution"), which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The share capital increase amount is forthwith freely available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder furthermore resolved that the value by which the aggregate nominal value of the New Share is exceeded by the Cash Contribution shall be contributed to a share premium reserve attaching to all the issued and paid up shares in the Company's capital, of which EUR 1.- (one euro) shall be allocated to the legal reserve.

The Sole Shareholder resolved to record that, further to the increase in capital, the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder Name	Subscribed Shares	Total Paid In (EUR)	Nominal Value (EUR)
Key Energy Services, Inc.	120,953	120,953	1

Third resolution

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder decides to amend Article 8 of the Company's Articles to read solely as follows:

" **8.1.** The Company's subscribed and paid-in share capital is set at EUR 120,953.- (one hundred twenty thousand nine hundred fifty-three euro), represented by 120,953 (one hundred twenty thousand nine hundred fifty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

8.2. The Company share capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Company's share register to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of the law firm of DSM DI STEFANO & MOYSE to register the New Share in the Company's share register.

Expenses

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed is estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

IN WITNESS WEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the date shown at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the Attorney-in-Fact of the appearing person, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the Attorney-in-Fact of the appearing person signed this deed with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède: |

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Key Energy Services, Inc., une société établie sous les lois de l'Etat de Maryland, Etats-Unis d'Amérique (les "Etats-Unis"), ayant son siège social au 351 West Camden Street, Baltimore, Maryland 21201, Etats-Unis, et inscrite auprès du Registre des Sociétés de Maryland (Maryland Department of Assessments and Taxation) sous le numéro D00752055 ("Key, Inc."), dûment représentée par Monsieur Raymond THILL, clerc de notaire, demeurant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La partie comparante, représentée telle qu'elle est décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Elle est le seul associé (l'«Associé Unique») de la société Key Energy Services Luxembourg I S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée en date du 26 août 2008, suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2340 du 25 septembre 2008, à la page 112287, dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 30 décembre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°225 du 2 février 2009, à la page 10755, et encore modifiés suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°712 du 16 mars 2012, à la page 34158, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.376 (ci-après la «Société»).

La partie comparante représentée telle qu'elle est décrite ci-avant prie également au notaire d'acter ce qui suit:

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un euro (EUR 1,-) afin de le porter de son montant actuel de cent-vingt mille neuf cent cinquante-deux euros (EUR 120.952,-) à un montant de cent-vingt mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 120.953,-) par la création et l'émission d'une (1) part nouvelle ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (la «Nouvelle Part»), sujet au paiement d'une prime d'émission de quarante mille six cent cinquante-deux euros et cinquante-deux cents (EUR 40.652,52) (la «Prime d'Emission»), de laquelle un euro (EUR 1,-) sera affecté à la réserve légale, moyennant un apport en numéraire d'un montant de cinquante-trois mille Dollars US (USD 53.000) équivalent à la contre valeur en euro de quarante mille six cent cinquante-trois euros et cinquante-deux cents (EUR 40.653,52) selon le taux d'échange de la Banque Centrale Européenne du 1 juillet 2013 Apport en Numéraire»).

2. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social mentionné ci-dessus.

3. Modification subséquent de l'article 8 des statuts de la Société (les «Statuts»).

4. Habilitation de tout membre du conseil de gérance et/ou tout employée du cabinet DSM Di Stefano Moyse à signer et exécuter tout document, certificat et notification au nom et pour le compte de la Société qu'elle ou il considère utile pour cette augmentation de capital, et à signer tout contrat et document auxiliaire afférents à ladite augmentation, et le cas échéant, à ratifier toute formalité effectuée ou document signé en vue de ladite augmentation; et

5. Divers.

La partie comparante, représentée telle qu'elle est décrite ci-dessous, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant d'un euro (EUR 1,-) afin de le porter de son montant actuel de cent-vingt mille neuf cent cinquante-deux euros (EUR 120.952,-) à un montant de cent-vingt mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 120.953,-) par la création et l'émission d'une (1) part nouvelle, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (la «Nouvelle Part»), et de libérer intégralement la Nouvelle Part ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quarante mille six cent cinquante-deux euros et cinquante-deux cents (EUR 40.652,52) (la «Prime d'Emission»), de laquelle un euro (EUR 1,-) sera affecté à la réserve légale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société, Key, Inc., telle qu'elle est décrite ci-dessus, décide souscrire et libérer intégralement la Nouvelle Part ainsi que la Prime d'Emission de la manière décrite ci-dessous.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique a décidé de (i) souscrire la Nouvelle Part de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et (ii) libérer intégralement cette Nouvelle Part ainsi que la Prime d'Emission par un apport en numéraire d'un montant de cinquante-trois mille Dollars US (USD 53.000,-) équivalent à la contre valeur en euro de quarante mille six cent cinquante-trois euros et cinquante-deux cents (EUR 40.653,52) Apport en Numéraire») documenté à l'attention du notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société se compose, suite à l'augmentation en capital, comme suit:

Nom de l'actionnaire	Parts Sociales	Montant libéré (EUR)	Valeur Nominale (EUR)
Key Energy Services, Inc.	120.953	120.953	1

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessous, l'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts, qui aura désormais seulement la teneur suivante:

« **8.1.** Le capital social souscrit de la société est fixé à cent-vingt mille neuf cent cinquante-trois euros (EUR 120.953,-) représenté par cent-vingt mille neuf cent cinquante-trois (120.953) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

8.2. Le capital social pourra être modifié à n'importe quel moment par une décision des Associés ou par une décision de l'assemblée générale des Associés délibérant selon le de délibération requis pour la modification des Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, à la demande de la même partie représentée telle qu'elle est décrite ci-dessous, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32295. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100715/186.

(130122459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.501.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097026/10.

(130117653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 21, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 68.314.

—

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 23 mai 2013

Les actionnaires ont décidé à l'unanimité de:

- révoquer la société HRT Révision S.A., ayant son siège social 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 1 er janvier 2013.

- nommer à la fonction de commissaire aux comptes, la société Tax Consult S.A., ayant son siège social 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, en remplacement de la société HRT Révision SA. Susmentionnée.

Le mandat de Tax Consult S.A. débutera pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 et viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait conforme

Pour A.J.I.L..C.& P. S.A., Consultants-Courtier en Assurances

Société Anonyme

Joseph Humier

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013098550/20.

(130120098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

—

Extrait des procès verbaux des Assemblées Générales tenues les 19 juin 2013 et 1 er mars 2010 au siège social

Résolutions

L'Assemblée Générale prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

- Le mandat des administrateurs est reconduit pour une période de 3 années jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- La nomination au poste d'administratrice de la classe B de Madame Verhaeven Caroline, domiciliée professionnellement au 10, rue de Weiler, L-3328 Crauthem, Luxembourg.

- Le renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises Grant Thornthon Lux Audit S.A. (RC B43298) avec siège social au 83, Pafebruch L-8308 Capellen, Luxembourg.

Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2013098553/20.

(130120191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.375.

—

Auszug aus dem Protokoll der vertagten ordentlichen Generalversammlung die am 4. Juli 2013 in Luxemburg stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder bzw. endgültig zum Verwaltungsrat zu ernennen:

Uwe Feuersenger (Verwaltungsratsmitglied);

Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied);

Rüdiger Sailer (Verwaltungsratsmitglied).

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Juli 2013.

Für die Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2013098559/23.

(130119784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

société en nom collectif ALIC-ANABTAWI, Société en nom collectif.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 98.968.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour ALIC-ANABTAWI SENC
Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2013098545/11.

(130120233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

A Tasquinha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig, 17, rue de Michelbouch.

R.C.S. Luxembourg B 102.984.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2013

Résolution prise:

Première résolution:

La société a pris connaissance de la nomination de Monsieur Octavio RIBERIO DUARTE, serveur, né à Pardelhas/Mondim de Basto (Portugal), le 19 octobre 1972, demeurant à L-9170 Mertzig, 29A, rue de Michelbouch de sa fonction de gérant technique.

Fait à Mertzig, le 21 juin 2013. Octavio Ribeiro Duarte.

Référence de publication: 2013098546/14.

(130120120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Alymere Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.203.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.462.

—

Les comptes annuels au 31 decembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Certifié conforme et sincère
Pour la Société
David Widart
Gérant

Référence de publication: 2013098566/14.

(130119803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Mercurio Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.633.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2013 à 11.30 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2013, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2013:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, Boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
MERCURIO SICAV
Société Européenne de Banque

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013101613/26.

(130123104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Maga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 89.362.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 27 juin 2013

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit, Medingen.

Mme Marie-Jeanne GEIBEN, sans état particulier, Medingen.

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de sociétés, Schrassig.

M. Marc SCHWERTZER, directeur de sociétés, Reckange/Mess.

Réélit commissaire pour un an:

la société DMS & Associés S.à r.l., 23, rue des Bruyères, L-1274 HOWALD.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

1. Est réélu Président pour un an M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit, Medingen, qui est également nommé pour un an administrateur-délégué de la société.

2. Sont nommés fondés de pouvoirs pour un an:

M. Jacquot SCHWERTZER, Schrassig

M. Marc SCHWERTZER, Reckange/Mess

Mme Valérie WEBER, Thionville (France)

Pouvoirs

a) La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du Président ou par la seule signature de l'Administrateur-délégué, ou par les signatures conjointes de trois administrateurs, y compris la signature du Président, sans limitation, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels Ils agissent,

b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 20.000,- € (vingt mille euros) par la seule signature d'un fondé de pouvoirs.

c) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes
Gaston SCHWERTZER
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013101604/33.

(130122918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Masal Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 178.742.

—

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den siebzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft HOLDING ONE S.A.H., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.671,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, und
- Herr Jean-Paul FRANK, sachverständiger Buchhalter, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Masal Ventures S.A..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente, Marken, Lizenzen und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.

- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern

- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2013.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2014 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die EIN TAUSEND (1.000) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt die alleinige Anteilhaberin folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

- Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- Herr Dan EPPS, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- Herr Georges GREDT, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

5.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt eines oder mehrere seiner Mitglieder als Delegierte des Verwaltungsrates zu ernennen.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxembourg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. GALOWICH, J.-P- FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2013 Relation: ECH/2013/1310 Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 18. Juli 2013.

Référence de publication: 2013101584/183.

(130123032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Motorola Solutions Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.856,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.997.

—

In the year two thousand and thirteen, on the nineteen day of June.

Before Maître Francis Kesseler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Motorola Solutions, Inc., a corporation organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, under file number 0789650 and having its principal place of business at 1303 East Algonquin Road, Schaumburg, Illinois 60196, United States of America (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5 Rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Motorola Solutions Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171997 (the "Company"), and incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 3 October 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 9 November 2012, number 2734 (the "Mémorial"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 30 November 2012 published in the Mémorial number 541 dated 5 March 2013.

II.- The 22,874 (twenty-two thousand eight hundred seventy four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items on the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company effective as of 22 April 2013, by an amount of USD 7,982 (seven thousand nine hundred eighty-two United States Dollars) from its current amount of USD 22,874 (twenty-two thousand eight hundred seventy-four United States Dollars) to USD 30,856 (thirty thousand eight hundred fifty-six United States Dollars) by the issuance of 7,184 (seven thousand one hundred eighty-four) new voting shares and 798 (seven hundred ninety-eight) new non-voting shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium in an amount of USD 731,313,389 (seven hundred thirty-one million three hundred thirteen thousand three hundred eighty-nine United States Dollars), out of which an amount of USD 798.20 (seven hundred ninety-eight United States Dollars and twenty cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Motorola Solutions, Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine each document carefully.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company effective as of 22 April 2013, by an amount of USD 7,982 (seven thousand nine hundred eighty-two United States Dollars) from its current amount of USD 22,874 (twenty-two thousand eight hundred seventy-four United States Dollars) to USD 30,856 (thirty thousand eight hundred fifty-six United States Dollars) by the issuance of 7,184 (seven thousand one hundred eighty-four) new voting shares and 798 (seven hundred ninety-eight) new non-voting shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 731,313,389 (seven hundred thirty-one million three hundred thirteen thousand three hundred eighty-nine United States Dollars) payable to the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 798.20 (seven hundred ninety-eight United States Dollars and twenty cents) shall be allocated to the legal reserve, all of which will be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium pursuant to the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declares to subscribe to the New Shares. The issuance of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium is composed of (a) 4 management shares of NIS 0.0001 each, (b) 362,962 series A preferred shares of NIS 0.0001 each, (c) 151,471 series B preferred shares of NIS 0.0001 each, (d) 30,010 series C preferred shares of NIS 0.0001 each, and (e) 113,393,136,713 regular shares of NIS 0.0001 each, collectively representing the entire issued share capital of Motorola Solutions Israel Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Israel, with its registered address at Kremenetzky St., Tel Aviv, Israel.

Valuation

The Contribution is valued at an aggregate amount of USD 731,321,371 (seven hundred thirty-one million three hundred twenty-one thousand three hundred seventy-one United States Dollars).

The valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 18 June 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it with the registration authorities.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) John Kenneth Wozniak, born in Bloomington, Illinois, United States of America, on 24 July 1971, with professional address at 1303 East Algonquin Road, Schaumburg, Illinois 60196, United States of America;

b) Ian Mc Cullagh, born in Sligo, Ireland, on 14 April 1963, with professional address at Jays Close, Viables Industrial Estate Basingstoke, Hampshire RG22 4PD, United Kingdom;

c) Laëtitia Jolivalt, born in Thionville, France, on 31 May 1984, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

d) Severine Lambert, born in Virton, Belgium, on 20 September 1980, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Motorola Solutions, Inc.: 30,856 (thirty thousand eight hundred fifty-six) shares composed of 29,771 (twenty-nine thousand seven hundred seventy-one) voting shares and 1,085 (one thousand eighty-five) non-voting shares.

The notary acts that the 30,856 (thirty thousand eight hundred fifty-six) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution:

Further to resolution 2 above and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 30,856 (thirty thousand eight hundred fifty-six United States Dollars), represented by 30,856 (thirty thousand eight hundred fifty-six) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into (i) 29,771 (twenty-nine thousand seven hundred seventy-one) voting shares (the "Voting Shares") and (ii) 1,085 (one thousand eighty-five) non-voting shares (the "Non-Voting Shares").

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the date first set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with me, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Motorola Solutions, Inc. une société à reponsabilité limitée constituée selon le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro de registre 0789650 et ayant son principal établissement au 1303 East Algonquin Road, Schaumburg, Illinois 60196, Etats-Unis d'Amérique (l "Associé Unique"),

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de «Motorola Solutions Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171997 (la «Société») et constituée selon un acte passé par le notaire prénommé le 3 Octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 9 novembre 2012, numéro 2734 (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 Novembre 2012 publié au Mémorial numéro 541 le 5 mars 2013.

II.- Que les 22.874 (vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique de la Société reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société, avec effet au 22 Avril 2013, d'un montant de 7.982 USD (sept mille neuf cent quatre-vingt-deux Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 22.874 USD (vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze Dollars Américains) à 30.856 USD (trente mille huit cent cinquante-six Dollars américains) par l'émission de 7.184 USD (sept mille cent quatre vingt-quatre) nouvelles parts sociales avec droit vote et 798 (sept cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales sans droit de vote d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 731.313.389 USD (sept cent trente-et-un millions trois cent treize mille trois cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains), dont un montant de 798,20 USD (sept cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains et vingt centimes) doit être alloué à la réserve légale, le tout devant être payée au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Motorola Solutions, Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société, avec effet au 22 avril 2013, d'un montant de 7.982 USD (sept mille neuf cent quatre-vingt-deux Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 22.874 USD (vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze Dollars Américains) à 30.856 USD (trente mille huit cent cinquante-six Dollars Américains) par l'émission de 7.184 (sept mille cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 731.313.389 USD (sept cent trente-et-un millions trois cent treize mille trois cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains) devant être payée sur le compte prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 798.20 USD (sept cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains vingt centimes) sera allouée à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en nature comme décrit ci-dessous (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen des Apports décrient ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, lequel déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Associé Unique par voie de l' Apport, comme décrit ci-dessous.

Description de l' Apport

L' Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission, est composé de (a) 4 parts sociales de gestion de 0,0001 ILS chacune, (b) 362.962 de parts sociales privilégiées de série A de 0,0001 ILS chacune, (c) 151,471 de parts sociales privilégiées de série B de 0,0001 ILS chacune, (d) 30,010 de parts sociales privilégiées de série C de 0,0001 ILS chacune, et (e) 113,393,136,713 de parts sociales régulières de 0,0001 ILS chacune, représentant collectivement la totalité du capital social émis de Motorola Solutions Israel Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois Israeliennes, ayant son siège social sis au Kremenetzky St., Tel Aviv, Israel.

Evaluation

L'Apport est évalué pour un montant total de 731,321,371 USD (sept cent trente-et-un millions trois cent vingt-et-un mille trois cent soixante-et-onze Dollars américains).

L'évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 18 Juin 2013 et laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'Existence des Apports

Une preuve de l'existence de l' Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) John Kenneth Wozniak, né à Bloomington, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 24 Juillet 1971, résidant professionnellement sis au 1751 N. Western Avenue, 202 Chicago, Illinois 60647, Etats-Unis d'Amérique; et

b) Ian Mc Cullagh, né à Sligo, Irlande, le 14 Avril 1963, résident sis à Jays Close, Viables Industrial Estate Basingstoke, Hampshire RG22 4PD, Grande-Bretagne;

c) Laëtitia Jolivalt, née à Thionville, France, le 31 Mai 1984, résidant professionnellement sis à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

d) Séverine Lambert, née à Virton, Belgique, le 20 Septembre 1980, résidant professionnellement sis à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

tous représentés par by Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- Motorola Solutions, Inc: 30.856 (trente mille huit cent cinquante-six) parts sociales composés de 29.771 (vingt-neuf mille sept cent soixante-et-onze) parts sociales avec droit de vote et 1.085 (mille quatre-vingt-cinq) parts sociales sans droit de vote.

Le notaire témoigne que les 30.856 (trente mille huit cent cinquante-six) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider des résolutions à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite à la résolution 2 ci-dessus et l' Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 30.856 USD (trente mille huit cent cinquante-six Dollars Américains) représenté par 30.856 (trente mille huit cent cinquante-six) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, divisées en (i) 29.771 (vingt-neuf mille sept cent soixante-et-onze) parts sociales avec droit de vote (les «Parts Sociales Avec Droit de Vote») et (ii) 1.085 (mille quatre-vingt-cinq) parts sociales sans droit de vote (les «Parts Sociales Sans Droit de Vote»).

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'Apport, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé Esch-sur-Alzette le présent acte, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013101598/252.

(130123243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Napster Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.203.

—

Suite au transfert de siège social de la Société en date du 6 novembre 2012, l'adresse professionnelle de Madame Michaela DOMKE, gérant A de la Société, est désormais la suivante:

Aerogolf Business Center

Complexe B, Building C-2

route de Trèves

L-2632 Findel

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013101625/18.

(130122755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

MMVV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.754.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Vladimir TROYANOVSKIY, directeur de société, demeurant au 11-22 Prospekt Mira, 129090 Moscou, Russie, représenté par Maître Thierry POULIQUEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 9 juillet 2013;

2. Madame Marina TROYANOVSKAYA, demeurant au 11-22 Prospekt Mira, 129090 Moscou, Russie, représentée par Maître Thierry POULIQUEN, prénommé, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 9 juillet 2013.

Les procurations pré mentionnées, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré et requis le notaire soussigné d'acter les statuts d'une société anonyme qui suit:

Titre I ^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous le nom de "MMVV S.A.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration de la société.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Faillite d'un actionnaire. La faillite ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires ne met pas fin à la société.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les Actions peuvent être émises avec prime d'émission.

Le conseil d'administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil d'administration en vue du rachat de ses Actions par la Société ainsi que l'y autorise les présents statuts, pour compenser des moins-values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Art. 7. Nature des Actions. Les Actions sont nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Art. 8. Versements. Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 9. Modification du capital. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 10. Héritiers. Un actionnaire ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer, de quelque manière que ce soit, dans les actes de son administration, tel que prévu au Titre III des présents statuts.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 11. Conseil d'administration. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins (les «Administrateurs»), actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 12. Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par téléfax ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la société à condition que la conférence téléphonique soit initiée depuis le Luxembourg. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoqué.

Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 17. Litiges. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'Administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV. - Assemblée Générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée par le conseil d'administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 19. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège social de la société le second mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Art. 20. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 22. Réserve légale - Répartition des bénéfices. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Art. 23. Dividendes intérimaires. Le conseil d'administration est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil d'administration ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente (30) jours avant la date dudit conseil d'administration; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Titre VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 24. Liquidation. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 25. Dispositions générales. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription des actions

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Monsieur Vladimir TROYANOVSKIY . . . . . 16 Actions

Les seize (16) actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pourcent et ce par un apport en numéraire de QUATRE MILLE Euros (EUR 4.000-).

Madame Marina TROYANOVSKAYA . . . . . 16 Actions

Les seize (16) actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pourcent et ce par un apport en numéraire de QUATRE MILLE Euros (EUR 4.000-).

Le montant de HUIT MILLE Euros (EUR 8.000,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa

charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les actionnaires prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

2. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

3. Ont été élus administrateurs de la société:

- Monsieur Vladimir TROYANOVSKIY, né à Moscou (Russie), le 27 mars 1954, demeurant au 11-22 Prospekt Mira, 129090 Moscou, Russie;

- Madame Marina TROYANOVSKAYA, née à Vorkuta (Russie), le 21 août 1958, demeurant au 11-22 Prospekt Mira, 129090 Moscou, Russie;

- Mademoiselle Marina TROYANOVSKAYA, née à Moscou (Russie), le 24 novembre 1982, demeurant Heimhuderstr. 76, D-20148 Hambourg (Allemagne).

Les administrateurs sont nommés pour une période de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018.

4. A été nommé commissaire aux comptes:

«Data Graphic S.A.», société anonyme ayant son siège social au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg pour une période de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. POULIQUEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9328. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013101622/246.

(130123694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

MCPPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.078.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 juillet 2013

1. Monsieur Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Madame Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante.

3. Madame Monique JUNCKER a démissionné de son mandat de gérante.

4. Madame Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

5. Mme Sophie WATHELET, administrateur de sociétés, née à Charleroi (Belgique), le 15 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

6. Mme Gwenaëlle BARVAUX, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 2 novembre 1989, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MCPPE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106163/24.

(130129176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Metalltechnik Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.518.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 24 juin 2013:

Les mandats des administrateurs et commissaire étant échus, l'Assemblée décide de nommer:

- aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,

- à la fonction d'administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

- à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie au 4547 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METALLTECHNIK AKTIENGESELLSCHAFT

Référence de publication: 2013106167/20.

(130128115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Morganite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 7.776.

—

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 juillet 2013.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la société en date du 15 juillet 2013:

- Ont été nommés administrateurs de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014:

Monsieur John Herke (Président),

Monsieur Yannik Malvaux (Secrétaire),

Monsieur Stuart Cummings,

Monsieur Klaus Hoffmann,

Monsieur Neil Hoyland.

- KPMG AUDIT (B103590), allée sheffer n°9 L-2520 Luxembourg, n'est plus nommé reviseur pour l'audit des comptes 2013.

- KPMG Luxembourg Sàrl (B 149133), allée Sheffer n°9 L-2520 Luxembourg, a été nommé réviseur pour l'audit des comptes 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Moraganite Luxembourg S.A.
B.P 15 L-8301Capellen
Signature

Référence de publication: 2013106175/22.

(130128939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Mast S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 134.770.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.
Christelle Ferry
Gérante

Référence de publication: 2013106157/12.

(130129125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Molard Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 130.538.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-eighth day of June.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the limited company (société anonyme) MOLARD PROPERTIES S.A., in liquidation (the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg section B number 130538, incorporated by deed of the undersigned notary on the 8 th of August 2007, published in the Mémorial C, number 2009 on the 18 th of September 2007. The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on the 19 th of September 2007, published in the Mémorial C, number 2542 on the 8 th of November 2007, and the Company was put into liquidation by deed of the undersigned notary on the 30 th of October 2012, published in the Mémorial C, number 591 of 11 th March 2013.

The meeting is presided by Mrs Sandra KAISER, corporate manager, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Fanny MEUNIER, corporate administrator, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Annerose GOEBEL, corporate administrator, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Approval of the report of the auditor of the liquidation.

2.- Approval of the liquidation accounts and discharge to the Liquidator and to the Auditor of the liquidation.

3.- Closing of the liquidation.

4.- Decision to keep the corporate records at the registered office for the legal period of five years.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution

The general meeting resolves to receive and adopt the report of the Auditor of the Liquidation which, after having been signed ne variatur by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be filed with it.

Second resolution

The general meeting grants full discharge to the Company's Liquidator and to the Auditor of the Liquidation for their duties until this date.

Third resolution

The general meeting resolves to close the liquidation of the Company and to acknowledge that it has ceased to exist.

Fourth resolution

The general meeting resolves to keep the Company's records and registered documents for a period of five years after the liquidation of the Company at the registered office, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,150.-.

The corporate capital of CHF 10,666,000.- is valued at EUR 8,695,370.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOLARD PROPERTIES S.A. en liquidation (la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg section B numéro 130538, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2009 du 18 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2542 du 8 novembre 2007 et la Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2012, publié au Mémorial C, numéro 591 du 11 mars 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra KAISER, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annerose GOEBEL, corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte, de même que les procurations, avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Rapport du Commissaire-vérificateur à la Liquidation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.- Approbation des comptes de liquidation et décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur à la Liquidation.

3.- Clôture de la liquidation.

4.- Décision de conserver les archives au siège social durant la période légale de cinq ans.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de recevoir et approuver le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation qui, après avoir été signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'à cette date.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société et confirme que cette dernière a cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte sont évalués à la somme de 1.150,- EUR.

Le capital social de 10.666.000,- CHF est évalué à 8.695.370,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Fanny MEUNIER, Annerose GOEBEL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2013. Relation GRE/2013/2711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013106173/122.

(130129149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Isomontage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 19.842.

—

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2013

Les actionnaires de la société ISOMONTAGE S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2013, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'actionnaire unique constatant que le mandat de l'administrateur unique:

- Monsieur Jean-Claude WAUTERS, administrateur de société, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 25, rue Wecker

est arrivé à son terme, décide de le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105100/21.

(130127839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

International Medical Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 171.591.

—

Auszug der Beschlüsse des Alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft International Medical Consult S.à.r.l vom 11 Juli 2013

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft ist ab 1. Juli 2013 vom 69, Boulevard de la Petrusse, L - 2320 Luxembourg auf 5, Rue Goethe, L - 1637 Luxembourg verlegt.

Zweiter Beschluss

Die berufliche Anschrift der Gesellschafter und des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft ist von nun an für:
Herrn Dr. Bartholomäus Stefan Maria LIPP, Gesellschafter und Geschäftsführer; und
Herrn Jörg HUBRIG, Gesellschafter,
5, Rue Goethe, L -1637 Luxembourg.

Für und im Auftrag der INTERNATIONAL MEDICAL CONSULT S.A.R.L.
LG@vocats

Référence de publication: 2013105095/19.

(130127508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

ISP Luxembourg Canada, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.821.

—

Changement suivant l'acte de dissolution du 3 avril 2013:
- Ancienne situation associée:
ISP Luxembourg Holdings: 12.998.352 parts sociales
- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Ashland Holdings B.V., société à responsabilité limitée, avec siège social à Pesetastraat, 5, 2991 XT Barendrecht, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de Rotterdam sous le numéro 24310580	12.998.352
Total	12.998.352

Luxembourg, le 25 juillet 2013.
Pour avis sincère et conforme
Pour ISP Luxembourg Canada
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013105101/22.

(130127837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Letta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 171.200.

—

Auszug aus der Anteileabtretung vom 03. Juli 2013

Es geht aus einer Anteileabtretung vom 03. Juli 2013, betreffend die Gesellschaft "Letta S.à r.l.", mit Sitz zu L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B171.200:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Nece S.à r.l.", mit Sitz zu L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 150.421,

Eigentümerin von einhundert (100) Anteilen der vorgenannte Gesellschaft, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Prof. Dr. Nicolaus WENZEL, Wirtschaftsingenieur, wohnhaft zu L-1541 Luxembourg, 46, boulevard de la Fraternité, hier anwesend und dies annehmend, einhundert (100) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €).

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile und hat Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihm abgetretenen Anteile erbringen von heute angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Die Zedantin bekennt vom Zessionar den hiervor stipulierten Verkaufspreis, vor gegenwärtiger Urkunde, in Abwesenheit des Notars, ausbezahlt erhalten zu haben, weshalb hiermit Quittung.

2) Prof. Dr. Nicolaus WENZEL, Wirtschaftsingenieur, wohnhaft zu L-1541 Luxembourg, 46, boulevard de la Fraternité,

handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftführer, um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannte Abtretung anzunehmen und er entbindet den Zessionar von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretung aufhalten könnten.

3) Der alleinige Anteilinhaber, Prof. Dr. Nicolaus WENZEL, vorgenannt, gibt sein Einverständnis zu der hiervor gemachten Abtretung.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juillet 2013. Relation: LAC / 2013 / 31455. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré à des fins administratives.

Luxembourg, den 24. Juli 2013.

Référence de publication: 2013105141/32.

(130127326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

LIH Peterborough S.à r.l., Lands Improvement Holdings Peterborough S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.898.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 172657

here represented by its attorney-in-fact, Mrs Florence JOUBERT, professionally residing in L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July, the 9 th , 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to enact the following articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée), (the "Articles of Association") which she declares to establish as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby forms a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties and land as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period. The formation is to be effective as of the date of the Articles of Association.

Art. 4. The Company's denomination shall be "Lands Improvement Holdings Peterborough S.à r.l." and the short business denomination shall be "LIH Peterborough S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five pounds sterling (GBP 25.-) each.

All parts may be issued with a premium.

Any premium paid on parts is paid into a premium account for the relevant class. The payment of any dividend or other distribution out of a premium account to holders of parts may be decided by the Board of Managers. The distribution to holders of any class of parts is limited to the amount of issue premium standing to the credit of that class of parts.

Subject to the dispositions of this Article 6, the holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realised or unrealised capital losses.

Art. 7. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 9 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 10. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

Decisions are taken at a majority of votes.

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, each Manager can bind the Company by his/ her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 11. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 12. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 14. The Company's financial year commences on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.

Art. 15. Each year on the 31 st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 16. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 18. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and remuneration.

Art. 19. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31 st of December 2014.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated above, has subscribed the shares as follows:

Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., prenamed	500 shares
Total:	500 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- GBP (twelve thousand five hundred pounds sterling) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at EUR.1,000.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing person, represented as stated above, representing the whole of the share capital, took the following resolutions:

1. The number of managers is minimum 3 (three) persons.

2. Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mrs Delloula Aouinti, born in Villerupt (France) on 4 April 1979, with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs Joanne Fitzgerald, born in Waterford (Ireland) on 11 march 1979, with professional address at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

- Mr George Graham, born in Bellshill, (United Kingdom), on 23 October 1965, with professional address at 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, United Kingdom.

3. The Company shall have its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le 10 juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 172.657,

ici représentée par sa mandataire, Madame Florence Joubert, demeurant professionnellement L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privée en date du 9 juillet 2013,

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier l'"Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de biens immobiliers mais aussi la gestion de biens immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privée.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Lands Improvement Holdings Peterborough S.à r.l.» et la dénomination abrégée étant «LIH Peterborough S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq livres sterling (25,- GBP) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Toute prime sur les parts sociales est payée sur un compte de primes pour la classe correspondante. Le paiement de tout dividende ou toute autre distribution d'un compte de primes aux détenteurs de parts sociales peut être décidé par le Conseil de Gérance. La distribution aux détenteurs de toute classe de parts sociales est limitée au montant de la prime d'émission inscrit au crédit de cette classe de parts sociales.

Sous réserve des dispositions de cet article 6, les détenteurs de parts sociales auxquels des primes d'émission ont été payées, auront droit aux distributions à hauteur du capital et aussi des primes d'émission payées par ces détenteurs réduites par les distributions des primes d'émission aux détenteurs des parts sociales ou tout montant de prime d'émission utilisé pour compenser toute pertes réalisée ou non -réalisée.

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 9 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès-verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transaction peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 11. La Société indemnisera, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilité et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 16. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins-values réalisées ou latentes.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2014.

Souscription

Les statuts ayant été ainsi établis, la comparante déclare vouloir souscrire la totalité du capital social de la manière suivante:

Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l.	500 parts sociales
TOTAL:	500 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.- GBP (douze mille cinq cents livres sterling) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la libre disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.000.-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement l'associée prénommée, représentée comme ci-avant et représentant l'entièreté du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est au minimum de 3 (trois).

2. Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Madame Delloula Aouinti, née à Villerupt (France), le 4 avril 1979, demeurant professionnellement au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Joanne Fitzgerald, née à Waterford (Irlande), le 11 mars 1979, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur George Graham, né à Bellshill (Royaume-Uni), le 23 octobre 1965, demeurant professionnellement au 60 Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni.

3. Le siège social de la Société est établi au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.JOUBERT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32352. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105135/344.

(130127427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Initiative S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 170.556.

—

Extrait de la décision de l'assemblée générale annuelle du 28 juin 2013

Résolution unique

L'assemblée générale annuelle a nommé M. Peter Bun, avec adresse professionnelle au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant qu'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue en 2018, avec effet immédiat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19/07/2013.

Référence de publication: 2013102397/13.

(130124727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société «Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.», établie et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 15 février 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 février 2013, EAC/2013/2228, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 02 avril 2013 sous la référence de L130051733, publié au Mémorial C numéro 1136 du 14 mai 2013, que le nom du troisième associé nommé par l'assemblée générale extraordinaire, a été erronément indiqué.

Il y a donc lieu de lire:

«Monsieur Evan Scheuer, et non comme indiqué Monsieur Evan Scheurer».

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9305. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (singé).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013100273/21.

(130122491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Café-Snack l'Oriental Express Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 34, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 107.944.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 3 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société suivante:

CAFE-SNACK L'ORIENTAL EXPRESS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-9570 WILTZ, 34, rue des Tondeurs, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B°107944

Pour extrait conforme
Maître Daniel CRAVATTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2013100253/15.

(130121447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Schwabenheim GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 97.910.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 10.07.2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation la société à responsabilité limitée SCHWABENHEIM Gmbh, établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52 Esplanade, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 97910.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur Me Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait conforme
Me Claude SPEICHER
Le liquidateur / avocat à la Cour

Référence de publication: 2013100264/18.

(130121101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Luxane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3641 Kayl, 7, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.491.

—

Extrait des résolutions de l'AGE du 01/07/2013

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 01/07/2013 que Monsieur Daniel SCHIRATO, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 56, rue du 12 Septembre, a cédé 125 parts sociales sur les 125 parts qu'il détenait dans la société LUXANE Sàrl à Monsieur Sébastien LOZZI, demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue du Comte Henri.

Par conséquent, à compter du 01/07/2013 la répartition du capital social de LUXANE Sàrl est comme suit:
Sébastien LOZZI, prénommé . . . . . 500 parts sociales

L'adresse du gérant unique Monsieur Sébastien LOZZI est désormais la suivante:

F-57100 Thionville, 6, rue du Comte Henri

Fait à Kayl, le 01/07/2013.
Pour extrait conforme
Un Mandataire

Référence de publication: 2013099152/21.

(130120813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Mondi Packaging, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 408.256.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.760.

—

Par résolutions signées en date du 19 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat de tous les gérants, à savoir:

- James PATERSON, avec adresse à Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni;
- Anthony Richard ATTWOOD, avec adresse au 96, Rue Principale, L-6990 Rameldange;
- David Edwin FISHER, avec adresse au 39, Rue des Genêts, L-8131 Bridel;
- Yannick POOS, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Franz HIESINGER, avec adresse au 2/11, Passauer Platz, A-1010 Vienne, Autriche;
- Peter Josef OSWALD, avec adresse au 109, Cobenzlgasse, A-1190 Vienna, Autriche;
- Franck DOINEAU, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. renouvellement du mandat de Réviseur d'entreprises agréé de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099173/24.

(130120555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mondi International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.464.

—

Par résolutions signées en date du 18 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat de tous les gérants, à savoir:

- James PATERSON, avec adresse à Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni;
- Anthony Richard ATTWOOD, avec adresse au 96, Rue Principale, L-6990 Rameldange;
- David Edwin FISHER, avec adresse au 39, Rue des Gênets, L-8131 Bridel;
- Yannick POOS, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

2. renouvellement du mandat de Réviseur d'entreprises agréé de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099172/21.

(130120557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Lebrun Toitures, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3242 Bettembourg, 50, rue Jean.

R.C.S. Luxembourg B 109.591.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013099138/9.

(130120054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Mailshop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4238 Esch-sur-Alzette, 11, rue Léon Metz.

R.C.S. Luxembourg B 178.637.

—

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Madame Carla Cristina DA SILVA OLIVEIRA, technicienne de nettoyage, née à Antas (Portugal) le 03 juin 1969,

demeurant à L-4029 Esch/Alzette, 22, rue de Bergem

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

MAILSHOP S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'impression de copies digitales et thermique (invitations, faire part, cartes en plastique, carte client, carte de membre), de mémoire, de bilan, de liste de prix, de menu, de présentation, de factures, d'affiches...) ainsi que la mise en page des travaux et leur finition comme le pliage, la mise sous pli, la découpe, la plastification, les reliures collées, agrafées, spirale...).

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CINQ CENT (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2 013.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Carla Cristina DA SILVA OLIVEIRA, prénommée CINQ CENT PARTS SOCIALES	500
TOTAL: CINQ CENT PARTS SOCIALES	500

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (€ 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérante de la société:

Madame Carla Cristina DA SILVA OLIVEIRA, prénommée

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4238 Esch/Alzette, 11, rue Léon Metz.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Da Silva Oliveira, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2013. Relation: EAC/2013/8284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013099183/72.

(130119590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fun Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 67.646.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102287/9.

(130124889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

La Couronne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 107.371.

—

Le Bilan du 1 er janvier au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097046/9.

(130117684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.150.

—

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 10 juin 2013

En date du 10 juin 2013, le conseil d'administration a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Karl-Axel WAPLAN de son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Peter PERNLÖF, né le 11 juillet 1947 à Göteborg, Suède, ayant l'adresse suivante: Datavägen 14, 977 54 Luleà, Suède, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Northland Resources SA

Signature

Référence de publication: 2013098184/18.

(130118312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Mosaic Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.533.

—

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, MOSAIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., en date du 10 juillet 2013, a décidé:

d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- M. Martin Paul Galliver, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

- M. Johannes Laurens de Zwart, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

- M. Fabrice Rota, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

et de nommer pour une durée indéterminée avec effet immédiat:

- M Robert Kimmels, né aux Pays-Bas, en date du 4 mars 1969, résidant professionnellement au 12 rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en tant que gérant de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098176/23.

(130118572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Cash & Go S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 94.586.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 avril 2013 que:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Michel THILMANT, né le 25.10.1959 à Longlier, demeurant à B - 6840 Neufchâteau, 30, rue de la Faloise, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2013 que:

Les mandats des membres du Conseil d'Administration étant venus à échéance, l'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats des administrateurs

- Monsieur Jacques BAUER, né le 08.09.1967 à Luxembourg, demeurant à L-6990 Rameldange, 35C, rue Principale

- Monsieur Marc WAGENER, né le 26.08.1965 à Luxembourg, demeurant à L-1467 Howald, 77, rue Henri Entringer.

- Monsieur Michel THILMANT, né le 25.10.1959 à Longlier, demeurant à B - 6840 Neufchâteau, 30, rue de la Faloise

- Monsieur Emmanuel HUOT-SOUDAIN, né le 20 juin 1968 à Besançon (France), demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 14, rue du Castel

pour un an, expirant lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Emmanuel HUOT-SOUDAIN, né le 20 juin 1968 à Besançon (France), demeurant à demeurant à F - 57480 Sierck-les-Bains, 14, rue du Castel pour une période d'un an, expirant lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer la société ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771, en tant que Réviseur d'entreprises agrée pour réviser les comptes de la société pour l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.
CASH & GO S.A.
Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013098729/31.

(130120006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

ChipPAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.052.

—

Extrait des résolutions prise par l'associé unique en date du 12 juillet 2013

L'Associé unique accepte la démission en tant que gérant de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'Associé unique nomme en remplacement du gérant démissionnaire, et ce pour une durée indéterminée, la société Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013098717/16.

(130120223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

C-Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.697.

—

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Lyudmila Tihomirova SHAPKOVA ép. MARHIC, gérante de société, née à Plovdiv (BULGARIE) le 21 avril 1979, demeurant à F-08000 Charleville-Mézières, 29, avenue Charles de Gaulle.

2. Monsieur Jordy Nicolas MARHIC, gérant de société, né à Sedan (FRANCE) le 13 mars 1973, demeurant à F-08000 Charleville-Mézières, 29, avenue Charles de Gaulle.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «C-RENT S.à r.l.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 717 du 17 mars 2012. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées et souscrites par les comparants, prénommés.

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal à L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon et de modifier en conséquence l'article 4, premier et deuxième alinéa des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4. 1 er et 2 e alinéa.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du conseil de gérance.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lyudmila Tihomirova SHAPKOVA, Jordy Nicolas MARHIC et Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mai 2013. LAC/2013/20892. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098708/38.

(130120372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 155.611.

—

EXTRAIT

Dépôt rectificatif du dépôt L130119821 enregistré et déposé le 16/07/2013

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 juin 2013 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la Société:

* Monsieur Erik Adriaan Kuijl, demeurant professionnellement au 31d, Utrechtseweg à NL-3811 NA Amersfoort

* Monsieur Pieter-Jan van der Pols, demeurant professionnellement au 31d, Utrechtseweg à NL-3811 NA Amersfoort

- a été réélue aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé de la Société:

* la société KPMG Luxembourg S.à.r.l. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 allée Scheffer.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013098720/21.

(130120443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Cave Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 12, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.241.

—

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2013 que les mandats de Monsieur Edward Walecki, administrateur et administrateur-délégué, demeurant 12, avenue de la Gare, L-4873 Lamadelaine, Monsieur James Hutchinson, administrateur, demeurant 37, Links Road, Epsom, KT173PP Surrey, Royaume-Uni, Monsieur Ivan Robert J. Nyssen, administrateur, demeurant 2, avenue des Sorbiers, B-1640 Rhode-Saint-Genèse, Monsieur Marian Walecki, administrateur, demeurant 4, Clos Henri Vaes, B-1950 Kraaninem, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l., ayant son siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg sont prorogés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2019.

Le mandat de Monsieur Vézio Di Passio, administrateur démissionnaire, n'est pas prorogé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.
Fiduciaire comptable B+C s.à r.l.

Référence de publication: 2013098715/18.

(130120438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Cronos Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.889.

—

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.
Pour CRONOS INVEST
Banque Degroof Luxembourg S.A.
Agent Domiciliataire
Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET
- / Directeur

Référence de publication: 2013098761/15.

(130120365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Compartilux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.626.

—

Extrait des décisions prises par lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juillet 2013

1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Laetitia CARIAUX, administrateur de sociétés, née à Bastogne (Belgique), le 16 mars 1984, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour COMPARTILUX S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013098754/16.

(130120157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck